

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

### 7.3.1 Consultation

#### Services de réglementation du marché Inc. – Disposition concernant la meilleure exécution

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications déposé par Services de réglementation du marché Inc. Les modifications proposées visent principalement à harmoniser les exigences des Règles universelles d'intégrité du marché avec les modifications proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*.

Voir également la section 7.2.1 du présent bulletin.

(Les textes sont reproduits ci-après).

#### Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent également en transmettre une copie, au plus tard le 19 juillet 2007, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4358  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4358  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)

#### Services de réglementation du marché Inc. – Disposition concernant l'accès au marché

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications déposé par Services de réglementation du marché Inc. Les modifications proposées visent principalement à harmoniser les exigences des Règles universelles d'intégrité du marché avec les modifications proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*.

Voir également la section 7.2.1 du présent bulletin.

(Les textes sont reproduits ci-après).

## **Commentaires**

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent également en transmettre une copie, au plus tard le 19 juillet 2007, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Élaine Lanouette  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4356  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4356  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [elaine.lanouette@lautorite.qc.ca](mailto:elaine.lanouette@lautorite.qc.ca)